

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE TRANSITOIRE 2020-2022

Message du président-directeur général

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Il est un outil unique de développement économique au cœur du Québec, possédant le seul port de juridiction provinciale arrimé à un parc industriel dédié à l'industrie lourde. Il s'étend sur un territoire de près de 7 000 hectares.

Actuellement dans une phase importante de son développement et misant sur la reconnaissance de son expertise, la Société continue d'optimiser son territoire et d'entreprendre des initiatives afin de bonifier son offre en matière de gestion durable de son environnement. C'est dans cette foulée, en partenariat avec des acteurs majeurs du milieu, que la Société participe à la mise en place d'une zone sur son territoire qui s'inscrit dans la stratégie québécoise des zones innovantes.

Selon les perspectives d'accroissement des activités du secteur maritime, la Société mène une étude pour évaluer et compenser les impacts environnementaux d'un potentiel agrandissement des quais. Cet agrandissement permettrait d'améliorer l'offre et les services portuaires tout en préservant l'harmonie avec le milieu environnant.

La communauté d'affaires du Parc ainsi que les futurs investisseurs se préoccupent grandement des enjeux environnementaux. En plus d'assurer l'accompagnement des entreprises dans le processus de conformité environnementale, divers projets démontrent l'implication dans la collectivité de la Société en matière de développement durable. C'est ainsi que d'année en année, des actions significatives sont devenues récurrentes, telles que le reboisement annuel massif des terrains vacants, le programme de subventions reliées à des projets collectifs favorisant la préservation des ressources naturelles ou la mise en valeur de la biodiversité et des écosystèmes avec entre autres, le projet de l'île Montesson et la plantation de 1 000 arbustes, afin de protéger l'habitat de la perchaude.

Puisque le développement durable suppose qu'on cherche à produire mieux, avec moins d'impacts sur l'environnement, nous ne pouvons passer sous silence la collaboration historique avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle. La communauté d'affaires constate désormais les avantages éprouvés de cette approche qui implique une association entre les entreprises complémentaires. C'est la symbiose industrielle!

La Société et ses employés gardent constamment en tête l'objectif de réduire les impacts du développement sur les générations futures. Je tiens donc à réitérer l'engagement formel de l'équipe de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, à fournir tous les efforts nécessaires pour assurer un développement durable de ses activités et de son territoire au cours de la prochaine année.

Le président-directeur général,



Maurice Richard

Vision

Être un leader d'envergure mondiale dans l'accueil d'investissements et dans le développement d'activités industrielles et portuaires responsables.

Mission

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

Services

- La gestion et l'aménagement du territoire;
- Le développement, l'entretien et l'opération des infrastructures portuaires, routières et civiles (égouts, eau industrielle);
- L'accompagnement d'entreprises et la promotion du parc industriel;
- Les opérations administratives courantes de l'organisation.

Contexte organisationnel

La Société est de l'envergure d'une petite entreprise, avec un maximum de 20 employés, dont le nombre varie en fonction des travaux saisonniers à réaliser. Environ la moitié de ce nombre sont des ouvriers affectés à des travaux de maintenance des infrastructures alors que les autres sont attirés à des tâches de nature techniques ou administratives au siège social. La majeure partie du budget d'opération de la Société est dédiée à des travaux liés aux infrastructures.

Bilan et objectif

Le gouvernement du Québec a amorcé, depuis 2006, une transition vers la mise en œuvre du développement durable et, de ce fait, favorise à la fois la protection de l'environnement, le progrès social et la prospérité économique.

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour possède un potentiel immense pour la mise en application des principes du développement durable. En plus d'être un moteur économique régional d'importance capitale, il est parfaitement intégré dans sa communauté et a toujours réalisé ses activités avec une préoccupation environnementale constante.

En dressant le bilan de la réalisation des actions de son plan en développement durable (PADD) 2015-2020 la Société constate des accomplissements sur le plan de la culture organisationnelle, entre autres par sa manière d'accompagner les potentiels investisseurs, mais aussi dans la conceptualisation des projets internes. De plus, elle note une croissance dans son efficacité énergétique tant pour le déplacement des employés que pour les bâtiments. Ces exemples motivent l'équipe de la Société à poursuivre son engagement ambitieux dans l'application du développement durable. Ainsi, dans l'attente d'une stratégie structurante pour la réalisation de son PADD 2022-2027, la Société profite de cette année transitoire afin de créer les conditions habilitantes en mettant en place les processus et outils manquants afin de relever les défis suivants :

- Poursuivre la gestion durable du territoire en mettant en valeur la biodiversité;
- Maintenir et bonifier la gestion responsable de la qualité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des populations;
- Renforcer les pratiques portuaires et administratives durables.

Ce processus permettra ainsi de prioriser de manière avisée les actions afin de bâtir un plan d'action en développement durable tout autant ambitieux que le précédent.

Orientations retenues (2015-2020) et thématiques prioritaires abordées (2021-2022)

- Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l’administration publique
- Orientation 2 – Développer une économie prospère d’une façon durable – verte et responsable
- Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité
- Priorité 1 – Approvisionnement écoresponsable
- Priorité 2 – Bâtiment durable
- Priorité 3 – Mobilité durable des employés de l’État et télétravail
- Priorité 4 – Gestion des matières résiduelles
- Priorité 5 – Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales

Action 1

Objectif organisationnel

Établir une gestion du territoire durable et respectueuse de la biodiversité.

Indicateur 1

Réalisation d'un rapport sur le potentiel d'aménagement de milieux humides et/ou hydriques.

Cible 1

Rapport réalisé

Indicateur 2

Réalisation d'un guide des bonnes pratiques de fauchage et de tonte à proximité des cours d'eau.

Cible 2

Guide réalisé

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

36 - Mettre en œuvre des mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Mettre en œuvre un plan de développement du territoire

La mise en valeur des milieux naturels est ressortie comme une priorité au cours des dernières décennies au Québec. Bien que, dans plusieurs cas, ce principe puisse entrer en confrontation avec le besoin de développement industriel, la Société souhaite établir un équilibre dans le développement de son territoire.

Les outils actuellement privilégiés dont la Société souhaite se doter permettront de bâtir des connaissances face aux secteurs montrant un potentiel de développement de milieux humides et hydriques. De plus, ils permettront de cibler des pratiques à optimiser aux abords de certains plans d'eau. Ultimement, les résultats visés sont :

- Répertorier des milieux naturels de fort intérêt biologique pour assurer leurs fonctions écologiques à long terme;
- Aménager de milieux naturels pour améliorer leur valeur écologique et rendre possible la création d'habitats fauniques;
- Optimiser les activités aux abords des cours d'eau.

Action 2

Objectif organisationnel

Appuyer le développement de pratiques et modèles d'affaires verts et responsables.

Indicateur 1

Mise en vigueur de la politique environnementale pour la gestion des opérations portuaires.

Cible 1

Politique adoptée par le conseil d'administration

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

49 - Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.

Adopter une politique environnementale pour la gestion des opérations portuaires

Dans un souci de respect de l'environnement et dans l'objectif de servir de modèle, la Société intégrera de manière formelle une politique environnementale pour ces opérations portuaires. Cet engagement symbolise le premier pas vers la mise en œuvre d'actions concertées avec les locataires et usagers des infrastructures portuaires.

Dans le but de mesurer sa performance, de certifier ses efforts et d'obtenir les outils nécessaires à la mise en place de ces mesures de protection, La Société poursuit sa participation à l'Alliance Verte. À l'instar de cette certification, la Société mise sur une amélioration continue et ainsi profitera de ce plan transitoire afin de prioriser les actions à mettre en place.

Action 3

Objectif organisationnel

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Indicateur 1

Nombre d'évènements auxquels la Société a participé financièrement.

Cible 1

Deux (2) évènements.

Soutenir des évènements culturels locaux

À l'image de l'action énoncée dans la PADD 2015-2020, la Société souhaite poursuivre son implication auprès des communautés locales en favorisant la vie culturelle et l'accès au Fleuve. Elle reconnaît que l'**Agenda 21** de la culture vise à intégrer la dimension culturelle aux trois sphères du développement durable et que bien que la Société soit d'abord une entité de développement économique, sa participation au maintien et à la croissance d'évènements culturels locaux est essentielle. La Société souhaite réitérer son engagement à participer activement au développement des collectivités voisines du parc industriel en fournissant une aide à des évènements culturels locaux ou régionaux.

Action 4

Objectif organisationnel

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Indicateur 1

Mise en œuvre d'un guide de télétravail.

Cible 1

Guide réalisé

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

3 - Réalisation, par 90 % des ministères et organismes d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

Thématique prioritaire (2021-2022)

3 – Mobilité durable des employés de l'État et télétravail.

Diminuer l'impact environnemental du déplacement des employés

L'année 2020 a été caractérisée par de profonds bouleversements dans les manières de travailler. En effet, la pandémie a obligé les employeurs et les employés à s'organiser pour le télétravail. Cette situation a tout de même permis de saisir certains avantages au travail à distance, dont la réduction des déplacements ainsi que l'espace bureau nécessaire. Cela étant dit, la Société souhaite structurer les pratiques de télétravail afin de bénéficier des avantages tout en maximisant l'efficacité et le bien-être de son équipe.

Action 5

Objectif organisationnel

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Indicateur 1

Émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments.

Cible 1

Zéro émission

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

4 - Diminuer, d'ici 2020, de 10 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des ministères et organismes par rapport au niveau évalué en 2009-2010.

Thématique prioritaire (2021-2022)

2- Bâtiment durable

Améliorer l'efficacité énergétique et le bilan carbone des infrastructures

La Société poursuit la réalisation de ses bilans énergétiques de sa flotte de véhicules ainsi que de ses diverses infrastructures. Ces bilans permettent de cibler les pistes d'action à mettre en œuvre de manière prioritaire. Dans l'optique de tendre vers un objectif de zéro émission, La Société modifiera ses installations de chauffage de son garage actuellement au mazout vers une électrique.

Action 6

Objectif organisationnel

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

Indicateur 1

Nombre de devis types bonifiés de critères d'approvisionnement responsable.

Cible 1

Deux (2) devis types.

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

7 - D'ici 2020, 50 % des ministères et organismes ont intégré des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.

Thématique prioritaire (2021-2022)

1- Approvisionnement écoresponsable

Intégrer l'approvisionnement écoresponsable

À la suite de la participation au Baromètre de l'achat responsable mené par l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable, la Société a amorcé sa réflexion quant à la formalisation de pratiques écoresponsables d'achat ou d'octroi de contrat.

En effet, bien que plusieurs pratiques responsables soient en place, aucun cadre ne guide actuellement les membres du personnel. Cette année de transition permettra d'établir avec l'équipe technique les documents utiles à créer ou à bonifier afin de les accompagner dans leur processus d'approvisionnement. De plus, la Société souhaite mettre en application des recommandations colligées auprès d'une organisation compétente, et ce dans au moins deux devis types. Ainsi, cet exercice sera une prémisse à une éventuelle mise en application plus globale.

Action 7

Objectif organisationnel

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Indicateur 1

Caractériser les matières résiduelles.

Cible 1

Deux (2) bâtiments.

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

1 - Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.

Thématique prioritaire (2021-2022)

4- Gestion des matières résiduelles

Caractériser les matières résiduelles

La Société possède plusieurs bâtiments qui sont utilisés tant par ses employés que par des usagers et locataires. Afin de cibler des pistes d'amélioration, la Société mènera une campagne de caractérisation d'au moins deux bâtiments pour laquelle elle possède moins d'information. À la suite de cette démarche, elle sera en mesure d'établir des axes d'informations, de sensibilisation et d'éducation afin d'améliorer les pratiques de réduction, réutilisation et recyclage. Enfin, la Société pourra aussi aborder les lacunes face aux outils de tri.

Action 8

Objectif organisationnel

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Indicateur 1

Consigner les informations disponibles des investisseurs dans une base de données.

Cible 1

Base de données et formulaire(s) réalisés

Résultat recherché (SGDD 2015-2020)

17 - Promouvoir et mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable.

Thématique prioritaire (2021-2022)

5 - Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales.

Accroître la prise en compte des principes du développement durable dans le développement du territoire et des relations avec les investisseurs

La SPIPB développe depuis plus de 20 ans des connaissances en ce qui a trait à l'écologie industrielle entre autres par la participation à la création du Carrefour de valorisation des sous-produits industriels puis par le soutien de divers projets. De ce fait, son accompagnement personnalisé aux investisseurs propose, lorsqu'il y a lieu, de potentielles synergies tant sur le plan de l'échange de flux de matières ou d'énergie que pour la mutualisation de services. Pour l'appuyer dans ces démarches, la Société a développé une fiche à l'intention des investisseurs consignant les informations entre autres en matière de services publics offerts, aux matières générées et en demande dans le parc ainsi que les leviers financiers accessibles.

La Société, est gestionnaire des infrastructures de services publics de l'ensemble de son territoire ce qui lui permet de mettre en œuvre une planification stratégique de son aménagement. Ainsi, la Société vise développer son parc et ses infrastructures afférentes de manière à accroître la résilience et la vitalité économique tout en réduisant son impact sur l'environnement. Pour ce faire, les nouvelles infrastructures seront conçues dans la logique de desservir un plus grand nombre d'industriels, de limiter l'empiétement au sol et offrir des services à coûts justes. Enfin, la Société proposera des terrains les plus adaptés selon les projets que ce soit par les dimensions nécessaires, les services publics requis et la localisation appropriée (potentiel de symbiose, optimisation des transports, etc.). Pour se guider dans ses décisions et dans la conception, la Société colligera les informations pertinentes auprès des investisseurs, puis les consignera dans une base de données prévue à cet effet.